Extension du programme PHARE à la Croatie (modif. règl. 3906/89/CEE)

1994/0271(CNS) - 12/06/1995 - Acte final

Le Conseil a adopté ce règlement (CE n°1366/95) visant à modifier l'annexe du règlement CEE n° 3906 /89 instituant le programme PHARE, afin d'étendre ce programme à la Croatie. Lors de l'adoption de ce texte, le Conseil n'a aucunement tenu compte des amendements apportés par le Parlement Européen. Le règlement entre en vigueur le 20.06.1995.